

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 12 JANVIER 2010</p>
--

Présents :

Franck BARBIER
Jean-Pierre BOGIALLA
Ghislaine DENISSELLE
Thomas FLAMENT
Laure FROISSART
Cyril GARNIER
Arnaud HUFTIER
Philippe JOSPIN
Bernard KAMINSKI
Sandrine LEMAITRE
François-Xavier LEPOUTRE
Sébastien MALAPEL

Excusés :

Sophie DICTUS (Pouvoir à M KAMINSKI)

1° Informations générales

F BARBIER présente les informations suivantes :

- Les habilitations sont acquises pour les Licences et les Masters STAPS. En ce qui concerne le Master « Enseignement CAPEPS », le dossier est en cours.

- S MALAPEL présente ensuite une proposition de Master Professionnel « Management du Sport » par apprentissage. Il y aurait 14 places. Les enseignements dans le cadre de l'apprentissage sont dispensés uniquement en heures complémentaires. S MALAPEL indique qu'il faut également des lettres de soutien de structures pour faire valider le projet par les acteurs du monde professionnel. Par ailleurs, cela permettrait à la FSMS de pouvoir percevoir la taxe d'apprentissage au titre du quota.

F-X LEPOUTRE relève l'antagonisme entre la nécessité de financer ce master grâce à des heures complémentaires et la demande par le Ministère de diminuer le volume de ces mêmes heures.

F BARBIER indique que cela constitue en effet un dilemme par rapport aux préconisations de l'AERES, mais dans le contexte de la FSMS, le fait que nombre des enseignants de la composante soient enseignants du secondaire est dans ce cas un atout.

F-X LEPOUTRE demande pourquoi ce projet d'apprentissage ne concernerait pas aussi le master « Ingénierie Ergonomie de l'Activité Physique et Sportive ».

F BARBIER répond que ce master n'existe pas depuis plus de 2 ans, comme cela est exigé pour la création de masters par apprentissage, mais ajoute que pour monter ce master, il a dû obtenir l'appui de structures extérieures comme Oxyrane Research et Siel Bleu

Vote pour l'approbation du principe de création de ce master :

Vote à l'unanimité

- Elections des étudiants : elles auront lieu les 2 et 3 mars 2010. Il est important que les étudiants présents au conseil se fassent le relais afin qu'il y ait un maximum de participation.
- Taxe d'apprentissage : les courriers de campagne de taxe d'apprentissage ont été envoyés aux parents des étudiants, aux entreprises accueillant des stagiaires et aux entreprises fournisseurs. Des flyers sont à la disposition des membres du conseil pour pouvoir les diffuser également.

2° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 17/11/09

Le compte rendu du conseil d'UFR du 17/11/09 est adopté à l'unanimité.

3° Conventions

F BARBIER procède à la présentation des conventions :

- convention d'utilisation d'équipement avec le Golf de Valenciennes
- convention avec l'association de du Comité Régional de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire concernant la Formation des étudiants au Certificat de Qualification Professionnelle « Animateur de Loisirs Sportifs »
- convention d'utilisation des équipements sportifs de la Salle Gosselin avec la Ville de Marly

En ce qui concerne la 1^{ère} convention, JP BOGIALLA indique qu'une proposition de convention va être faite au titre du SUAPS avec le Golf de Mormal.

Pour la seconde, S MALAPEL demande s'il est possible que la convention s'adresse également aux étudiants de la filière Education et Motricité.

F BARBIER lui répond que pour cette année il est trop tard car la certification comprend une partie de cours dispensée dans le cadre de la maquette de licence APAS mais que cela pourra être envisagé pour l'année prochaine.

Vote pour l'adoption des conventions :

Vote à l'unanimité

4° Questions diverses

S MALAPEL fait remarquer qu'il serait intéressant de relancer les activités de glisse en partenariat avec la Patinoire

B KAMINSKI indique que cette dernière a signé une convention avec Valenciennes Métropole pour l'octroi de la gratuité des entrées durant le temps scolaire.

S MALAPEL demande s'il est possible de diffuser au plus tôt la date du prochain Conseil d'UFR pour que les étudiants déposent en temps utile leurs demandes de subvention.

Il annonce ensuite que fin mars aura lieu la diffusion au Gaumont du film « Tous arbitres » et demande s'il sera possible de faire participer les étudiants à cet événement.

La séance est levée à 18 heures.